



Après succession, qui est locataire du bien immobilier?

Par **tierix_old**, le **15/08/2007** à **13:55**

Bonjour et merci pour votre aide,
Mes parents sont décédés, nous sommes 3 enfants.
Nous avons décidé avec mes frères que je serais le "locataire" de la maison.
Ma part de la succession est 9/20ième.
Seulement maintenant, mes frères, ayant part de la succession, et donc étant aussi propriétaire de la maison que moi, viennent chez moi sans prévenir, s'installent et arguent qu'ils sont aussi chez eux (ce qui n'est pas faux, techniquement).
Ceci est une situation ingérable et invivable.
Etant le locataire à temps complet de cette maison, est-il possible de faire valoir mon droit qu'ils ne peuvent pas venir sans prévenir et habiter dans la maison quand cela leur chante etc?
Ont-ils vraiment le droit de débarquer quand ils le veulent? Est-ce que je peux légalement leur interdire l'entrée dans la maison?
Merci de votre aide.
Thierry B

Par **ly31**, le **15/08/2007** à **16:08**

Bonjour,
Vous dites être locataire de la maison, mais avez-vous des documents officiels?
A vous lire
ly31

Par **tierix_old**, le **17/08/2007** à **12:51**

Merci de votre réponse.
Toutes les factures (gas, électricité etc..) sont à mon nom. Mes frères ont toujours refusé que je leur paye un loyer, justement pour pouvoir venir quand ils le

veulent, sans prévenir et ce n'est plus possible. rnrnPuis-je les contraindre à leur payer un loyer, qui décide du prix ou que dois-je faire svp? rnrnMerci BEAUCOUP de votre aide